

Rapport national volontaire à la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Contexte

La onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) se tiendra à New York du 4 au 15 mai 2015. Conformément au Programme de travail pluriannuel du Forum pour 2007-2015, le thème général de cette session sera le suivant : *Forêts : progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts*. La onzième session visera en particulier à :

1. Examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après « l'Instrument sur les forêts ») et
2. Examiner la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'Instrument sur les forêts, aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

La présentation par les États membres du FNUF de rapports nationaux sur ces questions contribuera de façon déterminante au rapport analytique consolidé que le Secrétaire général présentera à la onzième session du FNUF sur les progrès et les tendances observés dans les domaines susmentionnés ainsi qu'aux délibérations du Forum sur l'avenir de l'arrangement international.

Conformément à la résolution 10/1 de la dixième session du Forum,¹ le secrétariat du FNUF, en collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et en étroite consultation avec les pays, a révisé et rationalisé la matrice du rapport. La matrice révisée ci-jointe s'inspire en la simplifiant de la matrice pour l'établissement des rapports présentée à la dixième session du Forum. Plus précisément, le nombre de questions a été réduit en éliminant les chevauchements et les États membres sont priés de fournir seulement les renseignements qui ne sont pas déjà communiqués aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales.

La matrice du rapport présentée à la onzième session comporte deux parties. La première partie regroupe les questions portant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. La deuxième porte sur les questions concernant la contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans la mesure du possible, les renseignements communiqués au Secrétariat du FNUF seront complétés par des données quantitatives, provenant, entre autres, des fournisseurs internationaux de données ci-après:

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Évaluation des ressources forestières mondiales/Questionnaire collaboratif d'évaluation des ressources forestières - FAO, Forêts Europe, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Processus de Montréal et Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC)
- Questionnaire commun sur le secteur forestier – FAO, OIBT, CEE-ONU, EUROSTAT
- FAO, Situation des forêts du monde 2014
- Forest Stewardship Council (FSC) et Programme de reconnaissance des certifications forestières.

¹ La résolution 10/1 de la dixième session du FNUF a prié le secrétariat du Forum de simplifier davantage les lignes directrices et le format des rapports nationaux présentés à titre facultatif au Forum à sa onzième session en organisant un débat technique sur la méthode de présentation de rapports avec les experts concernés des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en tenant compte des types d'informations communiquées à ces organisations et au moyen de mécanismes régionaux de définition des critères et des indicateurs, d'autres mécanismes et d'ateliers régionaux équilibrés, en fonction des ressources disponibles. (Forum des Nations Unies sur les forêts, rapport sur la dixième session, 8 – 10 avril 2013, E/2013/42_E/CN.18/2013/18).

Lignes directrices et matrice pour l'établissement des rapports

Les États membres sont invités à:

1. Présenter leur rapport national sous **forme électronique (MS Word) en anglais, français ou espagnol** à l'adresse unff@un.org, **d'ici au 30 septembre 2014** au plus tard. Une présentation plus rapide facilitera beaucoup la préparation par le Secrétariat du rapport analytique consolidé du Secrétaire général à la onzième session du FNUF. On notera que le fichier MS Word de la matrice du rapport peut également être téléchargé à partir du site Internet du FNUF à l'adresse: http://www.un.org/esa/forests/ /unff11_reporting_template.doc
2. Joindre, dans un courrier électronique séparé, la version scannée de la lettre officielle signée de leur Ministère respectif transmettant le rapport, ou d'une note verbale de leur Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.
3. Présenter tous les éléments graphiques inclus dans leur rapport national dans des fichiers électroniques distincts.
4. Cocher tous les encadrés des questions à choix multiples. En plus des réponses « oui » ou « non », les pays sont invités à présenter de brefs exposés descriptifs, rappelant le contexte et l'historique. Veuillez noter que l'espace prévu pour ces renseignements est limité à 250 mots par question

Compte tenu du caractère pluridisciplinaire des questions relatives aux forêts et à la gestion durable des forêts, il est souhaitable, pour établir les rapports, de consulter des experts dans les ministères nationaux compétents, notamment les ministères de l'environnement, du développement économique, des finances et de l'agriculture. Il est aussi vivement conseillé de consulter les correspondants nationaux pour l'évaluation des ressources forestières de la FAO, les conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les processus relatifs aux critères et indicateurs (C&I), selon que de besoin.

Veuillez noter que l'année 2007 – année de l'adoption de l'Instrument sur les forêts (2007), sert de point de référence pour l'ensemble du document.

Tous les termes utilisés dans le présent document sont conformes au document de travail 180 de l'Évaluation des ressources forestières de la FAO « FRA 2015 - Termes et définitions »: <http://www.fao.org/docrep/017/ap862e/ap862e00.pdf>

Abréviations

APD	Aide publique au développement
C&I	Processus relatifs aux critères et indicateurs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Plan d'action européen sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges
FNUF	Fonds des Nations Unies sur les forêts
FRA	Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies

Informations générales

Correspondant national du FNUF

Nom :	Peter Besseau
Titre :	Directeur, Affaires internationales
Adresse :	580, rue Booth, 7 ^e étage, Ottawa, Ontario (Canada) K1A 0E4
Organisation:	Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts
Téléphone :	1-613-947-7358
Télécopie :	1-613-947-9020
Courriel :	Peter.Besseau@NRCan-RNCan.gc.ca

Personne à contacter au sujet du rapport national, si différente du correspondant national du FNUF

Nom :	Jessica Thomson
Titre :	Conseillère principale, politiques
Adresse :	580, rue Booth, 7 ^e étage, Ottawa, Ontario (Canada) K1A 0E4
Organisation :	Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts
Téléphone :	1-613-947-9060
Télécopie :	1-613-947-9020
Courriel :	Jessica.Thomson@NRCan-RNCan.gc.ca

Remarque : Toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens.

PARTIE I :

Progrès dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

1. Depuis l'adoption de l'Instrument sur les forêts en 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour renforcer les politiques, la législation et les mesures d'application relatives aux forêts dans l'optique de la gestion forestière durable? Veuillez préciser :

	Nouvelles mesures	Modifications des mesures existantes
Politiques relatives aux forêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Législation relative aux forêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Programme forestier national	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régime de propriété des forêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/>	
Aucune mesure	<input type="checkbox"/>	

Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur ces mesures et/ou d'autres mesures :

Les provinces et les territoires sont en grande partie responsables de la gestion forestière au Canada et ont pris de nombreuses mesures afin d'améliorer la GFD depuis 2007, notamment les mesures suivantes :

L'Ontario a renforcé les assises de la GFD en vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, notamment par la mise en œuvre du Forest Management Guide for Boreal Landscapes (2014), de la *Loi de 2011 sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario* et du Manuel du propriétaire soucieux de bien gérer ses aires naturelles.

La Colombie-Britannique (C.-B.) a mis davantage l'accent sur la surveillance et la communication de rapports, a mis en œuvre une nouvelle loi (*Natural Resources Compliance Act*) permettant à un éventail d'agents chargés de l'application de la loi d'assurer la supervision du secteur forestier et a créé les Timber Goals and Objectives (cibles et objectifs relatifs au bois d'œuvre).

Terre-Neuve-et-Labrador a modifié son règlement de 2013 sur la planification de la GFD et a actualisé ses lignes directrices de 2013 sur la protection de l'environnement.

L'Alberta a élaboré des normes strictes pour la planification de la gestion forestière en application de la *Forests Act*, qui exige notamment que les entreprises amorcent leurs activités de reboisement dans les deux ans suivant la fin de la récolte de bois. L'Alberta s'emploie continuellement à réviser les normes, à surveiller les résultats opérationnels et les résultats de recherche et à apporter des améliorations. De plus, de nouvelles pratiques et technologies permettent aux entreprises de produits forestiers de l'Alberta d'utiliser pratiquement tout le bois récolté, de mener leurs activités de façon plus rentable et de produire moins d'émissions. En 2009, l'Alberta est devenue la première province à recevoir la certification ISO 9001 par l'entremise de son Programme de surveillance des opérations forestières. Le nouveau cadre d'aménagement du territoire de l'Alberta établit 7 régions d'aménagement et prévoit l'élaboration d'un plan régional pour chacune d'elles, ce qui permet d'assurer la coordination des politiques provinciales et l'harmonisation des processus de planification et des processus décisionnels :

<https://landuse.alberta.ca/LandUse%20Documents/Land-use%20Framework%20-%202008-12.pdf>.

Le nouveau projet de code environnemental de la Saskatchewan renferme des exigences juridiquement contraignantes et exécutoires. Le code a pour but d'apporter des précisions sur les activités régies par les trois principales lois environnementales : la *Environmental Management and Protection Act*, 2010; la *Forest Resources Management Amendment Act*, 2010; et la *Management and Reduction of Greenhouse Gases Act*.

<http://www.environment.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=90730c83-5bda-4d33-9b25-bcde57eef1e8>

Au Yukon, la *Forest Resources Act* a pris effet en 2011. Cette loi met l'accent sur la planification claire et durable de la gestion forestière et la participation du public et des Premières nations dans les processus de planification.

En 2008, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), qui constitue une tribune où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent se pencher sur des questions d'intérêt commun, a publié le document *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà*. Ce document présente une vision stratégique à long terme pour l'avancement de la gestion forestière durable au Canada. La vision met aussi l'accent sur deux principaux secteurs : la transformation du secteur forestier et le changement climatique. www.ccfm.org

En 2013, le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada a publié le document *Croissance et innovation : enracinées dans les forêts durables*, un cadre stratégique servant à orienter les programmes, les recherches scientifiques et les initiatives stratégiques du gouvernement fédéral. Le cadre énonce trois priorités : appuyer la compétitivité du secteur forestier, optimiser la valeur des forêts et assurer la prospérité des Canadiens. <http://cfs.nrcan.gc.ca/publications?id=35239>

Ces mesures ont-elles été efficaces dans l'optique de la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts?

	Efficaces	Partiellement efficaces	Non efficaces	Non appliquées
Politiques relatives aux forêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Législation relative aux forêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme forestier national	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régime de propriété des forêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez fournir 2-3 exemples de mesures ayant efficacement contribué à la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, en indiquant le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Ontario

- Dans le cadre de la Campagne pour un milliard d'arbres (par année) des Nations Unies, l'Ontario a collaboré avec Arbres Ontario à la mise en œuvre d'un engagement consistant à planter 50 millions d'arbres d'ici 2025. http://www.treesontario.ca/programs/index.php/fifty_million
- L'Ontario s'emploie à moderniser la tenure forestière dans un cadre de gestion adaptative en mettant à l'essai deux nouveaux modèles de tenure forestière qui sont implantés dans des milieux opérationnels. <http://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/modernisation-de-la-tenure-forestiere>; <http://www.nfmforestry.ca/About.aspx>

Terre-Neuve-et-Labrador

- La réglementation sur la planification de la GFD est en vigueur : www.assembly.nl.ca/legislation/sr/regulations/rc130061.htm
- D'autres mesures comme des ententes d'acquisition de tenure, dans le cadre desquelles des zones boisées ont été réservées à d'autres fins comme des panoramas, ont également été mises en œuvre.

Yukon

Plusieurs aspects de la *Forest Resources Act* et de la réglementation connexe se rapportent à l'Instrument sur les forêts : http://www.emr.gov.yk.ca/forestry/forest_legislation.html

2. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour empêcher et réduire le trafic international de produits forestiers récoltés de façon illicite, comme le bois d'œuvre, les espèces de la faune et de la flore sauvages et d'autres ressources biologiques?

- Nouvelle législation
- Amélioration de la mise en œuvre de la législation existante
- Contrôles à l'exportation
- Contrôles à l'importation
- Accords bilatéraux entre pays exportateurs/importateurs
- Aucune mesure
- Autres mesures, par exemple politiques d'achats publics, partenariats public-privé. Veuillez préciser ci-dessous :

Réseau volontaire
Coopération volontaire
Participation à un dialogue multilatéral

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, les liens Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Le contrôle législatif complet qui est exercé au Canada permet de s'assurer que les produits ligneux sont fabriqués à partir de bois d'œuvre provenant de sources légales. Ainsi, la probabilité que des produits ligneux fabriqués à partir de bois abattu illégalement entrent dans la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble du Canada est négligeable. Voir les liens suivants : <http://www.rncan.gc.ca/forets/canada/amenagement-forestier-durable/13304> et <http://www.sfmcanada.org/fr/produits-forestiers/produits-forestiers-legaux>

La *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (LPEAVSRCII) du Canada (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-8.5/index.html>) et son règlement d'application, le *Règlement sur le commerce d'espèce animales et végétales sauvages* (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-96-263/index.html>), interdisent l'importation de tout végétal ou produit végétal (y compris le bois d'œuvre) pris, détenu, distribué ou acheminé contrairement aux lois étrangères.

Contrôles à l'importation : En se servant de la LPEAVSRCII, le Canada se penche sur les cas potentiels de récolte illicite d'espèces inscrites dans les annexes de la CITES et applique le système de réglementation commerciale fondé sur l'octroi de permis pour les espèces expressément inscrites dans les annexes de la CITES. Cette législation, de concert avec les mesures douanières, permet de réduire le risque d'importation de produits forestiers provenant d'activités qui contreviennent aux lois des pays exportateurs.

Réseau volontaire : Depuis longtemps, le Canada donne son appui et s'associe à des initiatives, comme le Réseau international de forêts modèles (imfn.net), qui portent sur les causes sous-jacentes de l'exploitation illicite dans les pays en développement, notamment la pauvreté, le manque de capacité et le manque de transparence dans la gouvernance.

Coopération volontaire : Dans le cadre d'un protocole d'entente avec l'Administration d'État des forêts de la Chine, le Canada a pour plan de travail de collaborer à titre volontaire à la lutte contre le commerce des produits forestiers récoltés illégalement et à la promotion des produits forestiers récoltés légalement.

Participation à un dialogue multilatéral : Le Canada participe au Groupe d'experts de l'APEC sur l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé, qui a pour but de promouvoir le commerce des produits forestiers récoltés légalement, de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé et de renforcer la capacité dans ces secteurs. Le Canada participe aux discussions de la CITES concernant le commerce légal et illégal du bois d'œuvre.

3. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une plus grande place aux forêts et à la gestion forestière durable dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté ou d'autres plans du même type?

- Les forêts/la gestion forestière durable sont désormais prises en compte dans les plans/stratégies de développement nationaux
- Les forêts/la gestion forestière durable se voient désormais attribuer un rang plus élevé de priorité dans les plans/stratégies de développement nationaux
- La contribution des forêts/de la gestion forestière durable à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la sécurité de l'approvisionnement en eau et à l'emploi fait l'objet d'un examen permanent
- Autres mesures, veuillez préciser ci-dessous:

L'Ontario exige que le ministère des Richesses naturelles mène des négociations à l'échelle locale avec les Autochtones afin d'identifier et de mettre en œuvre des moyens de leur assurer une participation plus égale aux avantages tirés de la planification de la gestion forestière.

Ces mesures ont-elles permis :

- L'acheminement d'une plus grande partie de l'aide publique au développement (APD) vers des activités relatives à la gestion durable des forêts
- L'augmentation des ressources publiques nationales consacrées aux activités relatives à la gestion durable des forêts
- Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière durable pour le développement durable
- Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière durable pour l'élimination de la pauvreté
- Autres, veuillez préciser ci-dessous :

Cela a permis d'accroître la participation des Autochtones aux avantages tirés de la GFD.

Veuillez décrire ces mesures, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

En Ontario, les permis améliorés d'aménagement forestier durable (PAFD améliorés) découlent d'une initiative antérieure qui visait à mettre en place des PAFD conjoints. Le PAFD amélioré favorise de façon encore plus progressiste la participation des Premières nations à l'égard des avancées économiques et sociales globales pour les collectivités et les entreprises autochtones.

www.temagami.ca/filecabinet/4384

http://www.forestryfutures.ca/pb/wp_444c073f/wp_444c073f.html

<https://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/mise-en-oeuvre-de-permis-ameliores-damenagement-forestier-durable>

<https://www.ontario.ca/fr/affaires-et-economie/les-peuples-autochtones-et-lexploitation-des-ressources-naturelles>

http://faculty.lakeheadu.ca/pasmith/files/2010/07/Thesis_Final_Smith.pdf

L'Ontario a adopté la *Loi sur le Grand Nord*, qui a pris effet le 31 janvier 2011, afin de mettre en place un processus de planification conjoint avec les Premières nations situées en dehors du paysage aménagé dans le nord de l'Ontario. La *Loi* appuie les objectifs environnementaux, sociaux et économiques de l'aménagement du territoire au profit des peuples de l'Ontario :

<https://www.ontario.ca/fr/regions-rurales-et-du-nord/initiative-damenagement-du-grand-nord>
<http://whitefeatherforest.ca/stewardship/the-whitefeather-forest/>

4. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour renforcer la coordination entre les ministères et les départements dont les politiques ont un impact ou peuvent influencer sur les forêts et la gestion forestière durable?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les ministères et/ou départements concernés et l'efficacité des mesures dans la gestion durable des forêts:

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, qui a récemment été élargi, agira comme responsable gouvernemental pour toutes les questions liées au changement climatique, y compris l'atténuation et l'adaptation. En ce qui a trait à la foresterie, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts appuie le ministère directeur dans ce dossier en offrant une capacité de recherche coordonnée, en élaborant des politiques forestières, en procédant à des essais sur le terrain et en assurant la mise en œuvre des politiques.

La Colombie-Britannique a intégré des ministères afin de créer le Ministry of Forest, Lands and Natural Resource Operations (FLNRO) et a mis sur pied, pour le secteur des ressources naturelles, une approche à cinq ministères qui appuie l'adoption d'un cadre intégré pour les décisions relatives aux terres. La province a mis sur pied un comité provincial interministériel sur les espèces en péril et une équipe provinciale de leadership en matière d'intendance, qui appuient le leadership et la coordination entre les divisions dans la mise en œuvre de la vision et des programmes d'intendance des ressources du Ministère. La Colombie-Britannique collabore avec le gouvernement fédéral sur les questions liées aux espèces en péril.

Domaines concernés	Mesures efficaces	Mesures partiellement efficaces	Mesures non efficaces	Mesures non appliquées
Développement agricole/rural	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Changements climatiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Extraction minière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Énergie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tourisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez fournir 2-3 exemples de coopération intersectorielle, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) du (des) document(s) pertinent(s) :

Ontario

Changement climatique :

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario est chargé d'atteindre des objectifs spécifiques jugés prioritaires par le gouvernement de l'Ontario à l'échelle provinciale, sous la coordination de l'organisme responsable désigné, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.

<http://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/ladaptation-au-changement-climatique-strategie-et-plan-daction-de-lontario>

<http://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/forets-de-lontario-et-sylviculture-dans-un-contexte-de-changements-climatiques>

<https://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/la-gestion-des-ressources-naturelles-et-le-changement-climatique>

Biofibre :

<http://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/attribution-et-utilisation-de-la-biofibre-forestiere>

Terre-Neuve-et-Labrador

- Le ministère des Ressources naturelles assure le maintien des zones de protection du caribou (zones sans exploitation forestière) en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Conservation (Division de la faune) et a collaboré avec le ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs afin d'identifier des zones panoramiques (aucune exploitation) et d'autres zones d'intérêt pour le tourisme.
- Le Gander River Management Board et le ministère de l'Environnement et de la Conservation (Direction des ressources hydrauliques) ont élaboré un plan afin d'interdire toute exploitation forestière à moins de 1 km de la rivière Gander.

Saskatchewan

La Saskatchewan a élaboré plusieurs plans intégrés d'aménagement des forêts. Ces plans ont été approuvés ou sont en voie de l'être. Dans le cadre du processus de planification intégrée de l'aménagement des forêts de Pasquia/Porcupine, deux comités ont été mis sur pied : le comité consultatif sur la gestion forestière et le comité d'aménagement du territoire. Les comités regroupaient plusieurs ministères provinciaux, administrations municipales et intervenants. Cette structure se reflète dans tous les plans.

<http://www.environment.gov.sk.ca/adx/asp/adxGetMedia.aspx?DocID=697,696,621,247,94,88,Documents&MediaID=303&Filename=Pasquia-Porc+LUP.pdf>

Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF)

Le CCMF regroupe le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux responsables des forêts. Le CCMF, qui a tenu sa dernière réunion ministérielle en juin 2014, représente une tribune importante pour les discussions intergouvernementales sur les questions prioritaires liées au secteur forestier. Plusieurs activités liées à la gestion forestière durable sont réalisées par l'entremise du CCMF sur différents sujets, notamment les ravageurs forestiers, la lutte contre les feux de végétation et l'adaptation au changement climatique. De plus, par le biais du programme Forêts en tête, le CCMF contribue à la reconnaissance des pratiques de gestion forestière durable du Canada. <http://www.ccfm.org/francais/index.asp> et <http://www.sfmcanada.org/fr>

5. **Les politiques/stratégies nationales relatives aux forêts ou le programme forestier de votre gouvernement contiennent-ils des objectifs chiffrés et limités dans le temps concernant la superficie forestière?**

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez énumérer les objectifs et les dates auxquelles ils doivent être atteints, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

6. **Depuis 2007, quelles activités votre gouvernement a-t-il entreprises pour inverser la perte du couvert forestier et/ou accroître la superficie et la qualité des forêts? Veuillez préciser :**

<input checked="" type="checkbox"/>	Boisement	3 200	ha (de 2007 à 2009 inclusivement; données de l'Ontario seulement)
<input checked="" type="checkbox"/>	Reboisement	41 425	ha (Terre-Neuve seulement); 54 182 ha (Saskatchewan seulement)
<input checked="" type="checkbox"/>	Remise en état	S.O.	ha

Introduction ou mise en vigueur des éléments ci-après :

- Législation existante visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement
- Nouvelle législation visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement
- Nouvelle législation et nouvelles mesures visant la conservation et la protection des forêts
- Subventions aux propriétaires des forêts aux fins de l'élaboration et de l'application de plans de gestion
- Subventions pour la protection des forêts
- Réduction ou report des impôts prélevés sur les terres forestières
- Prêts à faible taux d'intérêt pour les activités forestières / la gestion des forêts
- Autres, veuillez préciser ci-dessous :

Veuillez décrire ces éléments, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Ontario

Les activités de boisement sont dirigées par l'initiative « 50 millions d'arbres » de l'Ontario. Le nombre d'hectares indiqué ci-dessus pour les activités de boisement comprend les données de 2007 à 2009, inclusivement. Les données relatives au boisement sont présentées dans le document *L'état des forêts de l'Ontario* tous les cinq ans.

http://www.treesontario.ca/programs/index.php/fifty_million

http://www.web2.mnr.gov.on.ca/mnr/forests/public/publications/SOF_2011/indicators/414.pdf

Des activités de remise en état sont réalisées dans la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans le cadre du programme de sylviculture du Fonds de réserve forestier de l'Ontario. Le programme de sylviculture finance les besoins sylvicoles découlant (1) des facteurs d'épuisement naturel comme les incendies, le vent, les insectes, les maladies et les inondations et (2) des pratiques de foresterie historiques – les forêts de feuillus de qualité supérieure dont l'exploitation n'est pas rentable sont traitées au moyen d'une coupe d'amélioration afin de remettre les peuplements dans un état qui favorisera une future récolte de qualité. Aucun sommaire de la superficie des activités n'est disponible.

http://www.forestryfutures.ca/pb/wp_f1a522e6/wp_f1a522e6.html

http://www.forestryfutures.ca/Approved%202012_13.pdf

Colombie-Britannique

En C.-B., 1,1 million d'hectares ont été reboisés dans le cadre du programme Forests for Tomorrow. Dans le cadre d'autres programmes, on a notamment mis en place des habitats fauniques pour les espèces en péril et désigné des aires d'hivernage pour les ongulés et des bassins hydrographiques sensibles à la pêche.

Saskatchewan

En vertu de la *Forest Resource Management Act*, les titulaires de permis doivent payer des droits de gestion forestière pour la régénération, la protection, la mise en valeur et la gestion des produits forestiers. Lorsque ces droits sont versés dans un fonds de gestion forestière établi et administré par le titulaire de permis ou une personne désignée par le ministre, le titulaire de permis ou la personne désignée doit s'assurer que ces droits sont affectés à la régénération, à la protection, à la mise en valeur et à la gestion des produits forestiers, tel que le prévoient les modalités du permis ou la réglementation, selon le cas.

<http://www.qp.gov.sk.ca/documents/english/statutes/statutes/f19-1.pdf>

Forest Resources Management Regulations

<http://www.qp.gov.sk.ca/documents/English/Regulations/Regulations/F19-1R1.pdf>

7. Quels types de mécanismes sont actuellement en place pour impliquer les parties prenantes dans la formulation des politiques relatives aux forêts/à la gestion durable des forêts, leur planification et leur mise en œuvre?

- Des tables rondes/comités ont été établis et se réunissent régulièrement
- Les autorités forestières rencontrent les parties prenantes sur une base ponctuelle lorsque des problèmes les concernant se posent
- Autres, veuillez préciser ci-dessous :

Ces mécanismes sont-ils efficaces pour favoriser des approches consensuelles :

	Efficaces	Partiellement efficaces	Pas efficaces	Non en place
Secteur privé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleurs forestiers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Communautés locales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communautés autochtones	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ONG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grand public	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Ontario

Participation du public :

- a) Le Registre environnemental est un site Web où le public peut trouver des avis sur les propositions et les décisions du gouvernement de l'Ontario qui peuvent avoir une grande incidence sur l'environnement.
http://www.eco.on.ca/index.php/fr_FR/environmental-bill-of-rights/about-the-environmental-registry
- b) Les opérations d'exploitation forestière réalisées sur les terres de la Couronne doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. L'évaluation environnementale de portée générale doit être soumise à un processus d'examen et de rétroaction du public tous les 5 ans. De plus, le public peut demander une évaluation environnementale particulière s'il juge que des circonstances exceptionnelles justifient une évaluation environnementale qui dépasse le cadre de l'évaluation de portée générale.
<http://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/evaluation-environnementale-de-portee-generale-sur-la-gestion-forestiere>
- c) Les possibilités de participation à la planification de la gestion forestière sont notamment les suivantes :
 - a. communiquer avec le bureau local du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) et demander d'être inscrit sur la liste d'envoi des mises à jour du plan de gestion forestière;
 - b. participer à un comité local de citoyens (le comité est formé de personnes s'intéressant à la gestion forestière, notamment des trappeurs, des exploitants d'entreprise touristique, des chasseurs et des pêcheurs à la ligne);
 - c. organiser une rencontre avec l'expert-forestier local du MRNF, l'auteur du plan ou le représentant du comité local de citoyens;
 - d. participer à des séances de consultations publiques (avis affichés dans les journaux locaux);
 - e. commenter l'avis du Registre environnemental qui est affiché à chaque étape de la planification.

<http://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/planification-de-la-gestion-forestiere>

Comités locaux de citoyens

<https://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/aidez-nous-faconner-lavenir-de-nos-forets-participez-au-processus-de-planification-de-la-gestion>

http://www.web.ca/nwatch/fmp/LCC_handbook/LCC_handbook.html

http://kapuskasinglcc.com/?page_id=2

Colombie-Britannique

La *Forest and Range Practices Act* de la C.-B. renferme des dispositions concernant l'examen public des plans opérationnels provisoires et exige que ces plans soient mis à la disposition du public en tout temps.

Des forums provinciaux sur les politiques ont lieu périodiquement, et les derniers forums portaient sur l'approvisionnement forestier à moyen terme (2012), la durabilité des ressources hydriques (2013-2014) et la conversion des régimes de tenure (2014).

La C.-B. organise un éventail de comités d'intervenants afin d'orienter et de superviser les

politiques de GFD, comme le Forest and Range Practices Advisory Council, le Provincial Forestry Forum et des forums sur des questions opérationnelles.

Même si la certification est facultative en C.-B., près des deux-tiers des activités d'exploitation de la C.-B. sont conformes aux normes de certification, et la plupart de ces activités nécessitent la mise sur pied d'un groupe consultatif public. Des groupes consultatifs publics sont également formés à l'échelle locale pour des projets particuliers. Par exemple, un groupe consultatif public a été créé pour présenter des conseils et superviser la mise en œuvre du projet pilote de Fort St John, un projet pilote fondé sur la législation qui vise à mettre à l'essai une nouvelle approche à l'égard de la planification et des pratiques forestières. D'autres groupes consultatifs spéciaux peuvent aussi être mis sur pied au besoin, généralement en lien avec des sujets ou des secteurs particuliers.

La C.-B. a créé des conseils/comités intergouvernementaux et de l'industrie pour la planification des activités liées aux espèces en péril.

Alberta

L'Alberta consulte les Premières nations lorsque la gestion des terres et l'exploitation des ressources peuvent porter atteinte aux droits et aux usages traditionnels du territoire des Premières nations :

- Lignes directrices sur la consultation des Premières nations sur la gestion des terres et l'exploitation des ressources de l'Alberta – Novembre 2007
http://www.aboriginal.alberta.ca/documents/First_Nations_and_Metis_Relations/First_Nations_Consultation_Guidelines_LM_RD.pdf
- Politique de consultation des Premières nations en matière de gestion des terres et d'exploitation des ressources du gouvernement de l'Alberta – Mai 2005
http://www.aboriginal.alberta.ca/documents/Policy_APPROVED-May16.pdf

Le nouveau Aboriginal Consultation Office (ACO – bureau de consultation des Autochtones) de l'Alberta, un pilier de la Politique de consultation des Premières nations en matière de gestion des terres et des ressources naturelles de 2013, est maintenant en fonction. L'ACO, une unité centralisée axée sur la consultation des Premières nations, sera administré par le ministère des Relations avec les Autochtones et gèrera la plupart des aspects du processus de consultation.

Le grand public et les membres des collectivités des Premières nations ont la possibilité de participer à la planification de la gestion forestière. Les signataires d'un accord d'aménagement forestier sont tenus de consulter le grand public et les Premières nations durant l'élaboration des plans d'aménagement forestier. Les Premières nations sont également consultées au sujet des plans d'aménagement généraux. De plus, les plans d'aménagement généraux, les plans d'exploitation définitifs et les plans opérationnels annuels sont affichés aux fins d'examen public chaque année. Les consultations publiques peuvent comprendre des comités consultatifs publics, des assemblées publiques, des journées portes ouvertes, des exposés et l'affichage de renseignements sur le site Web du détenteur de tenure forestière.

Saskatchewan

En vertu de la *Forest Resources Management Act*, le ministre doit mettre sur pied un comité consultatif provincial sur les politiques forestières qui lui présentera des conseils sur les questions liées à la gestion des ressources forestières, et peut mettre sur pied des comités de gestion forestière pour les zones désignées afin de faciliter la participation locale dans la gestion des ressources forestières.

Selon les modalités de leur permis d'aménagement forestier, les entreprises ont l'obligation de consulter les intervenants, y compris le public, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier.

<http://www.qp.gov.sk.ca/documents/english/statutes/statutes/f19-1.pdf>

Par exemple, dans le cadre de ses activités, la société Mistik Management Ltd.

(http://www.mistik.ca/public_involvement.htm) a mis sur pied neuf conseils consultatifs de cogestion qui contribuent de façon continue aux plans opérationnels. Mistik entretient aussi des rapports importants avec d'autres intervenants (pourvoies, trappeurs, utilisation traditionnelle, titulaires de permis de pâturage, cultivateurs de riz sauvage, propriétaires de chalets, etc.). En 2014, dans le cadre de son processus de participation du public, Mistik a contribué à la création d'un Groupe consultatif public unique formé de représentants de tous les principaux groupes d'intervenants.

Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.)

T.-N.-L. exige la mise sur pied d'équipes de planification publique des districts forestiers pour tous les plans opérationnels quinquennaux, et ces équipes tiennent des réunions périodiques. www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/manage/district.html

Des consultations publiques ont eu lieu sur l'élaboration de la nouvelle stratégie provinciale de GFD.

Des réunions sont organisées avec les ONG pour aborder les enjeux en matière de foresterie.

Yukon

Dans plusieurs cas, les Premières nations (gouvernements autochtones), le public et d'autres intervenants sont consultés dans le cadre du régime de planification de la gestion forestière au Yukon. Des consultations ont notamment lieu lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de tous les plans, comme les plans stratégiques de gestion des ressources forestières, les plans d'exploitation forestière et les plans d'aménagement liés à des opérations particulières qui sont exigés par la *Forest Resources Act*. On fait également appel à la participation des intervenants pour d'autres processus de planification et processus stratégiques, au besoin.

Initiative de foresterie autochtone du gouvernement du Canada

L'Initiative de foresterie autochtone (IFA) constitue une approche du gouvernement du Canada qui vise à favoriser une meilleure participation des Autochtones à la transformation durable et concurrentielle du secteur forestier canadien. Par l'entremise du Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada dirige l'Initiative de foresterie autochtone en collaboration avec plus de 15 ministères et organismes fédéraux. L'IFA appuie le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones.

Axée sur le développement économique, l'Initiative de foresterie autochtone donne du pouvoir aux entrepreneurs autochtones dans le secteur forestier tout en agissant à titre de centre du savoir en matière d'innovation dans le secteur forestier et de la foresterie autochtone et en facilitant le partage de connaissances et la coordination du soutien fédéral et d'autres sources aux partenariats et aux projets liés à la foresterie autochtone. <http://www.rncan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13126>

Entente sur la forêt boréale canadienne

L'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC) est un accord privé entre les 19 entreprises forestières qui sont membres de l'Association des produits forestiers du Canada et sept organisations non gouvernementales de l'environnement.

L'EFBC est la plus importante initiative de préservation des forêts dans le monde. Signée en 2010, elle représente un modèle canadien unique dans le cadre duquel l'industrie forestière et les organisations non gouvernementales de l'environnement collaborent aux enjeux en matière de durabilité et de conservation afin d'établir une industrie forestière plus solide et plus compétitive ainsi qu'une forêt boréale mieux protégée et gérée de façon plus durable.

Les signataires de l'Entente réalisent des activités scientifiques et des activités de planification en lien avec la gestion intégrée des paysages, les évaluations socio-

économiques, les aires protégées et la planification connexe, les recherches sur les espèces et la planification connexe, les pratiques forestières et la gestion du carbone. Ils réalisent aussi des activités de sensibilisation destinées au public et aux intervenants du marché.

L'EFBC offre aux marchés d'exportation un exemple concret du bilan environnemental solide du Canada en matière de foresterie.

8. Dans quelle mesure les communautés locales et autochtones ont-elles des droits d'occupation ou d'usage dans les forêts de l'État?

- Pleins droits
 Droits partiels
 Aucun droit
 Non applicable

Veuillez fournir 2-3 exemples de la façon dont les communautés locales et autochtones tirent parti des biens et services produits par les forêts, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Ontario

L'Ontario s'emploie à moderniser la tenure forestière dans un cadre de gestion adaptative en mettant à l'essai deux nouveaux modèles de tenure forestière qui sont implantés dans des milieux opérationnels. Les sociétés d'aménagement forestier locales mettront à l'essai un concept de gestion locale des forêts de la Couronne, et la province a mis en place des permis améliorés d'aménagement forestier durable qui s'articulent autour de 6 grandes idées : la gouvernance, la participation des collectivités autochtones locales et des collectivités locales, l'utilisation du bois, les nouveaux entrants, la réalisation de la GFD et la viabilité économique et les coûts concurrentiels du bois.

<http://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/modernisation-de-la-tenure-forestiere>

<http://www.nfmforestry.ca/About.aspx>

Les permis améliorés d'aménagement forestier durable (PAFD améliorés), qui découlent d'une initiative antérieure visant à mettre en place des PAFD conjoints en Ontario, favorisent de façon encore plus progressiste la participation des Premières nations à l'égard des avancées économiques et sociales globales pour les collectivités et les entreprises autochtones.

www.temagami.ca/filecabinet/4384

http://www.forestryfutures.ca/pb/wp_444c073f/wp_444c073f.html

<https://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/mise-en-oeuvre-de-permis-ameliorees-damenagement-forestier-durable>

<https://www.ontario.ca/fr/affaires-et-economie/les-peuples-autochtones-et-l'exploitation-des-ressources-naturelles>

http://faculty.lakeheadu.ca/pasmith/files/2010/07/Thesis_Final_Smith.pdf

Colombie-Britannique

La C.-B. a conclu plus de 150 ententes de consultation et de partage des revenus dans le secteur forestier avec les Premières nations. Les tenures que détiennent les Premières nations représentent 13 % de la possibilité annuelle de coupe de la province – en hausse par rapport à la proportion de moins de 3 % en 2001.

Saskatchewan

Un certain nombre d'entreprises du secteur forestier de la Saskatchewan appartiennent exclusivement à des intérêts autochtones ou ont des partenaires autochtones. Les permis que détiennent ces entreprises couvrent en tout 3,2 millions d'hectares.

Terre-Neuve-et-Labrador

Le gouvernement du Nunatsiavut (Inuit) détient un accord de revendication territoriale et assure le contrôle de ses terres. Le ministère des Ressources naturelles a donné du bois de chauffage aux collectivités inuites situées dans des régions où on retrouve peu de bois. Les Innu ont une scierie communautaire. Les Innu et le ministère des Ressources naturelles collaborent à différents projets de recherche (p. ex. des études sur les insectes forestiers et le changement climatique). Ni les Inuits, ni les Innu ne doivent payer de droits pour les permis de coupe locaux.

Yukon

Le Yukon est unique puisqu'une proportion élevée de ses Premières nations (groupes autochtones) ont signé des traités par rapport au reste de l'Amérique du Nord. Les Premières nations établies sont des gouvernements à part entière et disposent d'une combinaison de terres qu'elles dirigent entièrement et de terres considérées comme un « territoire traditionnel » à l'égard duquel elles assument un niveau élevé de responsabilités et de droits de gestion.

9. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il mis au point ou mis à jour des stratégies de financement pour assurer une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'Instrument sur les forêts?

Oui Non

Dans l'affirmative, quelle est la période couverte par ces stratégies?

- 2-5 années
 5-10 années
 10-20 années
 Autres, veuillez préciser:

Ces stratégies prennent en compte :

- Les financements publics nationaux
 Les financements privés internationaux
 Les financements publics extérieurs (y compris APD et REDD+)
 Les financements privés extérieurs

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

10. Votre gouvernement a-t-il établi un ou plusieurs systèmes/mécanismes pour le paiement des services écosystémiques fournis par les forêts?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser, en indiquant, si possible, la valeur totale estimée de ces paiements depuis 2007 :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Protection des bassins versants/
approvisionnement en eau | Dollars des
États-Unis |
| <input type="checkbox"/> | Stockage du carbone (y compris REDD+) | Dollars des |

- | | | |
|--------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Conservation de la nature | États-Unis
Dollars des États-Unis |
| <input type="checkbox"/> | Autres, veuillez préciser ci-dessous : | Dollars des États-Unis |

Veuillez fournir 2-3 exemples de paiements pour services écosystémiques, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Ontario

Il n'y a pas de programme officiel pour le paiement des services écosystémiques. Toutefois, un certain nombre d'autres initiatives et de projets pilotes sont réalisés :

Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées :

<https://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/programme-dencouragement-fiscal-pour-les-forets-amenagees>

Fiducies foncières / servitudes de conservation :

http://www.ontarionature.org/discover/resources/PDFs/misc/Conservation_Easements.pdf

<http://www.ontarionature.org/protect/PDFs/Protect%20Paradise.pdf>

http://www.ontarionature.org/protect/habitat/conserve_land.php

Études pilotes sur la protection des bassins hydrographiques :

http://www.cielap.org/pdf/HuronCounty_SusannaReid.pdf

http://www.cielap.org/pdf/HuronCounty_KateMonk.pdf

Projet pilote sur la remise en état des écosystèmes :

<http://sustainontario.com/member-profiles/alternative-land-use-services>

Autre :

http://www.ontarionature.org/discover/resources/PDFs/factsheets/ten_ways.pdf

11. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il été en mesure de mobiliser un montant sensiblement accru de ressources financières pour la gestion durable des forêts? Dans l'affirmative, veuillez préciser l'origine de ces ressources :

	2007	2013
<input checked="" type="checkbox"/> Financements publics nationaux	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis
<input type="checkbox"/> Financements privés nationaux	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis
<input type="checkbox"/> Financements internationaux publics (y compris APD et REDD+)	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis
<input type="checkbox"/> Financements privés extérieurs	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis

S'il n'y a eu aucune augmentation, veuillez préciser les principales difficultés rencontrées pour mobiliser des fonds :

Colombie-Britannique

L'une des initiatives réalisées en C.-B. est le Land Base Investment Program (environ 62 M\$ / année), dont les objectifs sont les suivants pour 2014-2015 :

- Acheminer stratégiquement les fonds affectés au Land Base Investment Program vers les éléments prioritaires parmi un vaste éventail d'options d'investissement potentielles dans l'ensemble du secteur des ressources naturelles;
- Gérer activement les ressources naturelles pour maintenir et accroître leur valeur;
- Atténuer les répercussions des perturbations catastrophiques sur les retombées économiques, sociales et environnementales des ressources naturelles;
- Respecter les priorités stratégiques afin de permettre l'utilisation des ressources naturelles de la C.-B. et de contribuer à la réalisation des objectifs économiques, sociales et environnementales du gouvernement.

Saskatchewan

La période de 2007 à 2013 englobe la récession mondiale des marchés des produits forestiers. À toutes fins pratiques, l'industrie de la Saskatchewan a été fermée durant cette période. De 2013 à 2015, le gouvernement provincial vise une expansion de l'industrie de l'ordre de 500 M\$, qui proviendra en totalité d'investissements nationaux privés et d'investissement étrangers directs.

12. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour encourager l'investissement du secteur privé dans les forêts et la gestion forestière durable?

- Réformes politiques et juridiques propres à favoriser un accroissement de l'investissement du secteur privé
- Incitations financières, comme des garanties de crédit, des allègements fiscaux, des subventions à l'emploi, etc.
- Mise en place de marchés pour les services écosystémiques fournis par les forêts
- Sensibilisation du secteur privé (brochures, conférences, campagnes de promotion de l'investissement dans les forêts)
- Développement et amélioration des infrastructures et des autres services publics intéressant la gestion durable des forêts
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Veuillez fournir 2-3 exemples en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF) a été créé par le gouvernement fédéral en 2010 pour aider le secteur forestier du Canada à devenir plus concurrentiel sur le plan économique et plus durable sur le plan environnemental. L'initiative initiale, de 100 millions de dollars et d'une durée de quatre ans, a appuyé la transformation de l'industrie forestière en accélérant le déploiement de technologies originales et hautement novatrices dans les installations de l'industrie forestière canadienne. Jusqu'ici, le programme ITIF a appuyé 14 projets dans un certain nombre d'entreprises et de sous-secteurs forestiers, dont huit représentent des premières mondiales sur le plan technologique. Ces projets visent à éliminer les risques liés aux nouvelles technologies et à encourager une plus grande adoption des technologies dans l'ensemble de l'industrie. Voici quelques exemples de projets qui ont été financés jusqu'à présent :

- Construction de la première usine de filaments de cellulose au monde. Les filaments de cellulose sont de longues structures très fines ressemblant à des rubans trouvés dans les parois cellulaires des arbres et autres végétaux qui peuvent être utilisés comme agent de renforcement dans divers produits de pâtes et papiers et composites.

- Création d'une usine de matériaux de fibres modifiés (MFM). Faits de bois et de résidus de fibres agricoles qui ont précédemment été mis au rebut, les MFM peuvent être utilisés dans la fabrication de pièces d'intérieur de véhicules légers; les géotextiles; l'isolation thermique des résidences; les filtres à air, à liquides et à gaz; et les isolants acoustiques.
- Mise en œuvre d'un système à cycle organique de Rankine dans une usine de sciage pour produire de l'électricité en utilisant la chaleur résiduelle dérivée de la biomasse.

Le programme ITIF a été renouvelé en février 2014, et 90,4 millions de dollars additionnels ont été affectés à ce programme pour une période de quatre ans. Cet engagement continu contribuera à la prochaine vague innovatrice sur le marché et renforcera la position du Canada en tant que leader de la transformation de l'industrie forestière.

<http://www.mcan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13140>

Il y a aussi plusieurs initiatives provinciales, dont le protocole d'entente de la Colombie-Britannique avec les propriétaires des terres forestières privées pour la gestion des espèces en péril.

Les initiatives suivantes ont notamment été mises en œuvre à Terre-Neuve-et-Labrador pour stimuler les investissements du secteur privé :

des allègements fiscaux pour les détenteurs de tenures; des activités de sensibilisation dans le cadre de différentes foires forestières et agricoles, de salons de l'habitation (produits forestiers) et de conférences de financement; l'aménagement de chemins forestiers et de ponts; et de nouveaux bureaux des services forestiers de district.

La Saskatchewan a mis en place un nouveau système uniformisé de cotisations qui est adapté aux marchés des produits forestiers, est concurrentiel par rapport aux autres provinces et offre une part équitable pour la Saskatchewan. Grâce à l'uniformisation du système de cotisations, l'industrie sera en mesure de poursuivre sa croissance régulière et de maintenir son engagement à l'égard de la gestion durable.

<http://www.gov.sk.ca/news?newsId=a98e18c9-6dbc-4027-a8fb-d2f0a097b043>

13. Votre gouvernement participe-t-il aux efforts de coopération internationale pour promouvoir la gestion durable des forêts?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les partenaires :

- Gouvernements
- Organisations intergouvernementales
- Secteur privé/philanthropique
- Organisations non gouvernementales
- Autres

Formes de coopération :

- Nord-Sud
- Sud-Sud
- Technique
- Financière
- Autres

Domaines de coopération :

- Forêts et changements climatiques
- Biodiversité des forêts
- Évaluation des services écosystémiques fournis par les forêts

- Questions socioéconomiques, y compris les conditions de vie
- Dégradation et remise en état des forêts
- Coopération scientifique
- Suivi des forêts/ collecte de données
- Transfert de technologie et développement des capacités
- Autres, veuillez préciser ci-dessous :

Veuillez fournir 2-3 exemples de coopération internationale, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Au cours de la période de janvier 2007 à août 2014, la section du développement d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (AECDC), anciennement l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a affecté plus de 135,9 M\$ afin d'appuyer directement les programmes de foresterie dans les pays en développement par le biais de 128 projets uniques. Même si tous ces projets comportaient au moins un volet de foresterie, seulement un peu plus de dix pour cent d'entre eux étaient entièrement axés sur le secteur de la foresterie. Voici certains exemples choisis de ces projets :

1. Le Projet d'appui à la formation en gestion des ressources naturelles (2008-2014), un projet de 4,8 M\$ mis en œuvre par l'Université Laval, avait pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des établissements d'enseignement (universités et collèges) dans trois pays d'Afrique centrale (République démocratique du Congo – 70 %; Congo – 15 %; Cameroun – 15 %) afin qu'ils deviennent des centres d'excellence régionaux dans la gestion durable des ressources naturelles). Ce projet a contribué à combler les lacunes par le biais d'activités comme des examens de programmes, des programmes de formation des formateurs et des consultations régionales et par la promotion de la coopération Sud-Sud.

Depuis sa création jusqu'en mars 2014, le projet a notamment entraîné les résultats suivants : (i) 11 candidats complètent actuellement leur formation doctorale pour assurer à terme l'enseignement universitaire aux futurs ingénieurs forestiers en RDC, au Gabon et au Cameroun; (ii) 103 ingénieurs forestiers universitaires et 24 techniciens en foresterie ont obtenu leur diplôme et rejoignent le marché du travail; (iii) 1 programme universitaire et 2 programmes techniques ont été développés en RDC, et 2 programmes de formation universitaires ont été renforcés au Cameroun et au Gabon; (iv) 18 établissements universitaires et techniques de 9 pays de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale se sont concertés pour développer un projet élargi de formation en foresterie en Afrique centrale, ce qui a permis d'accroître la capacité de réseautage Sud-Sud et Nord-Sud; (v) 7 partenaires ont reçu de l'équipement de laboratoire et le pavillon du département de foresterie de l'Université de Kinshasa a été rénové; (vi) Le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale de l'Afrique centrale (RIFFEAC) a bénéficié d'un appui technique pour le développement de son site internet, ce qui permet de renforcer les communications. Il a également rendu disponible aux pays partenaires les cours qui ont été développés et révisés. <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjFr/C914612E06DA55F3852574A200370A3D> et <http://www.projetfogr-n-bc.ulaval.ca/>

2. En 2011, le Canada a versé 40 M\$ à titre de financement de démarrage rapide pour la lutte contre le changement climatique au Fonds de préparation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF), et 4,5 M\$ au Fonds pour le carbone. Le FPCF est un partenariat mondial géré par la Banque mondiale qui a pour but de soutenir les efforts déployés par les pays en développement des régions tropicales et subtropicales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il appuie également la conservation et la gestion durable des forêts ainsi que le renforcement des stocks de carbone forestier (quantité de carbone stocké dans les écosystèmes forestiers). Par l'entremise du Fonds de préparation, les pays en

développement reçoivent une aide technique et financière qui les aide à élaborer des stratégies, des politiques et des systèmes pour remédier au problème de la déforestation et de la dégradation des forêts. Le Fonds pour le carbone offre des incitatifs financiers aux pays en développement qui mettent en œuvre des programmes de réduction des émissions pour réduire le rythme de la déforestation et de la dégradation des forêts dans leur pays.

Le Canada a également versé 4,5 M\$ à titre de financement de démarrage rapide en lien avec la foresterie au Fonds biocarbone plus, une initiative publique-privée qui est administrée par la Banque mondiale et qui vise à renforcer la capacité des partenaires de projet quant aux approches de programme à adopter en lien avec les méthodologies de capture des actifs carbone et du carbone stocké dans le sol, y compris des ateliers techniques, des échanges Sud-Sud et des activités de renforcement des capacités sur l'amélioration des pratiques d'agriculture pour les petits exploitants agricoles.

[http://www.acdi-](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjFr/9889BE56A07586C28525781D003C90E0)

[cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjFr/9889BE56A07586C28525781D003C90E0](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjFr/9889BE56A07586C28525781D003C90E0);

[\[cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjFr/797F1F6ECACD8A41852579C70035BF5D\]\(http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjFr/797F1F6ECACD8A41852579C70035BF5D\) et](http://www.acdi-</p></div><div data-bbox=)

[\[cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjEn/E0FA42C4639FF0EC8525784D003CA731?OpenDocument\]\(http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjEn/E0FA42C4639FF0EC8525784D003CA731?OpenDocument\)](http://www.acdi-</p></div><div data-bbox=)

3. En Indonésie, le projet Agroforesterie et foresterie en Sulawesi (2011-2016), d'une valeur de 9,5 M\$, aide à assurer des moyens de subsistance durables aux petits exploitants agricoles du Sulawesi, tout en assurant la protection des ressources naturelles de la mosaïque paysagère du Sulawesi, caractérisée par ses forêts, une agroforesterie et une agriculture intensive. Les activités du projet permettent de répondre aux conditions économiques, environnementales et stratégiques par l'adoption de divers systèmes de cultures arbustives à valeur élevée et de mécanismes de gouvernance qui améliorent la gestion des ressources naturelles et les services écologiques en Sulawesi.

[\[cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjFr/AA3AD36DBD58D74F8525785500371AB9\]\(http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vLUWebProjFr/AA3AD36DBD58D74F8525785500371AB9\) et](http://www.acdi-</p></div><div data-bbox=)

http://www.worldagroforestry.org/regions/southeast_asia/indonesia/projects/agfor/about-us/overview

4. Le Canada appuie également un éventail d'initiatives liées à la gestion de l'environnement, dont certaines comportent un important élément forestier, mais sont codifiées comme appartenant à des secteurs non forestiers. Par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est la plus importante source mondiale de financement axée sur l'environnement. De janvier 2007 à août 2014, le Canada a versé plus de 394,61 M\$ au FEM. Depuis le lancement du FEM en 1991, près de 13 % des fonds ont été affectés à des projets et des programmes liés à la préservation et à la gestion des forêts afin de répondre aux préoccupations associées à la biodiversité, au changement climatique et à la dégradation des terres. <http://www.thegef.org/gef/SFM>.

On peut obtenir des renseignements sur les autres projets d'AECDC en matière de foresterie en utilisant l'outil de recherche d'AECDC à l'adresse suivante : <http://les.acdi-cida.gc.ca/servlet/JKMSearchController?desTemplateFile=cpoSearchFr.htm&desClientLocale=frFR&AppID=cpoFr>

1. Le Canada partage de l'expertise technique en matière de GFD à l'échelle mondiale en participant au Réseau international de forêts modèles (RIFM), dont le Secrétariat se trouve au sein de Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts. Le RIFM est une communauté de pratique mondiale dont les membres collaborent à la gestion durable et intégrée de paysages à grande échelle et à usages multiples dans le cadre de partenariats généraux inclusifs. Les principaux secteurs communs d'intérêt et d'activité de la plupart des intervenants des forêts modèles sont notamment la gouvernance, le développement économique durable, la préservation de la biodiversité, la participation des Autochtones et des collectivités, et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci. www.imfn.net

Le Canada prend une part active au Groupe de travail du Processus de Montréal (GTPM). Le GTPM regroupe, au sein d'un forum volontaire, 12 pays ayant des forêts boréales et tempérées et des situations sociales, économiques et politiques diverses dans le but d'élaborer et de maintenir un cadre accepté à l'échelle internationale pour faire le suivi de l'état des forêts et des changements qu'elles subissent. Par l'entremise de ce forum, les pays membres partagent des idées, se penchent sur des problèmes communs et favorisent la collaboration en vue de l'atteinte d'un objectif commun, soit la gestion durable des forêts boréales et tempérées. Le GTPM collabore avec des organisations internationales afin d'harmoniser les exigences et les calendriers liés à la collecte des données, ce qui permet de rationaliser la production des rapports et d'accroître l'uniformité des données mondiales sur les forêts. Ainsi, la collecte des données nationales sur l'état des forêts et les tendances est maintenant moins coûteuse et les données sont plus utiles pour différentes exigences en matière de rapport, plus accessibles pour un public plus large, et plus robustes pour l'amélioration des pratiques de gestion et l'étude des nouvelles questions stratégiques comme l'adaptation au changement climatique. www.montrealprocess.org

Veillez indiquer les principales difficultés auxquelles votre gouvernement est confronté dans la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts:

Les difficultés associées à la mise en œuvre de la GFD à l'étranger par l'entremise de la coopération internationale sont notamment que d'autres priorités en matière de développement peuvent modifier la demande des pays en développement à l'égard de l'aide dans la GFD et que de nombreux pays en développement sont souvent aux prises avec une mauvaise gouvernance forestière, une faible capacité de gestion des ressources et d'administration, des régimes fonciers qui ne sont pas clairs, un manque de transparence et de participation de la société civile et de la corruption dans l'exploitation, la gestion et le commerce des produits forestiers.

À l'échelle nationale, les difficultés associées à la mise en œuvre de la GFD concernent notamment le coût de développement des infrastructures pour l'exploitation des ressources actuellement sous-utilisées et le coût de transport lié à l'exportation des produits forestiers.

14. Votre pays dispose-t-il d'un ou plusieurs instituts ou centres d'excellence se consacrant à la mise au point et à la mise en œuvre d'innovations scientifiques, techniques et technologiques concernant la gestion durable des forêts?

Oui Non

Dans l'affirmative, quels sont les domaines sur lesquels sont ciblées ces activités scientifiques/techniques :

- Systèmes d'inventaire forestier
- Techniques pour réduire l'impact des activités d'abattage, de coupe et de transport du bois et des autres formes d'exploitation forestière
- Production de bois pour l'énergie
- Technologie de traitement du bois
- Réduction et recyclage des déchets
- Autres, veuillez préciser ci-dessous :

Autre : Transformation de la fibre de bois pour les produits biochimiques, transformation de la fibre de bois pour les nanotechnologies et transformation du bois pour les systèmes de construction avancés.

Ontario : Répercussions environnementales de la foresterie, des espèces envahissantes, le carbone forestier et la biomasse forestière.

Ces programmes visent-ils :

- Les propriétaires forestiers
- Les sociétés forestières/l'industrie des produits forestiers
- Les organismes étatiques
- Les communautés locales
- Les communautés autochtones
- Les ONG
- Le grand public

Depuis 2007, les financements consacrés aux activités scientifiques et de recherche liées aux forêts ont-ils augmenté?

- Oui Non

Veuillez décrire, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

En avril 2007, les trois instituts nationaux de recherche forestière (FERIC, Forintek et PAPRICAN) ont officiellement été fusionnés pour former FPInnovations, l'un des plus importants instituts publics-privés de recherche forestière dans le monde. Parallèlement, le Service canadien des forêts du ministère fédéral des Ressources naturelles a mis sur pied un institut de recherche virtuel, le Centre canadien sur la fibre de bois (CCFB), qui a orienté la recherche sur le fibre de bois en fonction des priorités identifiées par FPInnovations. Ce nouveau modèle d'harmonisation des sciences et des technologies (S et T) permet de réaliser de meilleures économies et d'utiliser efficacement les ressources financières limitées. www.fpinnovations.ca

Au palier fédéral, plusieurs initiatives ont été lancées au cours des dernières années. Bien qu'elles ne contribuent pas toutes directement aux S et T, elles complètent les programmes orientés vers les S et T. Les programmes comprennent les suivants :

[Programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière
http://www.mcan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13140](http://www.mcan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13140)

Le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF) a été créé en 2010 pour aider le secteur forestier du Canada à devenir plus concurrentiel sur le plan économique et plus durable sur le plan environnemental. L'initiative initiale, de 100 millions de dollars et d'une durée de quatre ans, a appuyé la transformation de l'industrie forestière en accélérant le déploiement de technologies originales et hautement novatrices dans les installations de l'industrie forestière canadienne, notamment dans les secteurs de la bioénergie, des biomatériaux, des produits biochimiques et des produits de construction de prochaine génération.

[Programme d'innovation forestière
http://www.mcan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13138](http://www.mcan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13138)

L'objectif du Programme d'innovation forestière (PIF) est de financer les activités de recherche, de développement et de transfert de la technologie dans le secteur forestier du Canada. Ensemble, ces activités aideront le secteur à poursuivre sa transformation en cours grâce à l'adoption de nouvelles technologies qui sont prêtes à être commercialisées. Dans le budget de 2012, le gouvernement fédéral a prévu 105 millions de dollars sur deux ans pour aider le secteur forestier du Canada. Ces fonds visent à favoriser l'innovation et à accroître les débouchés pour ce secteur. Le Budget 2013 a prévu un financement additionnel de 92 millions de dollars sur deux ans pour étendre l'appui à la diversification des marchés et à l'innovation dans le secteur forestier. Ces fonds sont disponibles jusqu'au 31 mars 2016.

[Programme d'écologisation des pâtes et papiers
http://www.mcan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13142](http://www.mcan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13142)

En juin 2009, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il investissait 1 milliard de dollars pour l'amélioration de la performance environnementale des usines canadiennes de pâtes et papiers. Ce faisant, il contribuait à jeter les fondements d'un avenir plus durable et prospère pour le secteur.

Ontario

L'Institut de recherche forestière de l'Ontario (IRFO) et le Centre de recherche sur l'écosystème des forêts du Nord (CREFN) réalisent des projets de recherche étroitement harmonisés qui appuient les besoins de recherche sur la gestion forestière durable aux fins de l'Évaluation environnementale de portée générale pour la gestion forestière de l'Ontario. Ils appuient l'élaboration des politiques scientifiques au sein du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

IRFO – <https://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/la-recherche-forestiere>

CREFN – <https://www.lakeheadu.ca/research-and-innovation/facilities-centres/cnfer>

Situé à Sault Ste. Marie, en Ontario, le nouveau Centre sur les espèces envahissantes est une initiative fédérale-provinciale concertée avec des universités et des ONGE qui finance des projets liés aux espèces envahissantes, y compris les espèces forestières envahissantes.

<http://www.invasivespeciescentre.ca/SitePages/default.aspx>

Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan et ses partenaires de l'industrie forestière sont membres de FPIInnovations. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada fait des investissements stratégiques dans des initiatives qui améliorent et renforcent l'économie de la Saskatchewan et des autres provinces de l'Ouest canadien. <http://www.wcd-deo.gc.ca/fra/301.asp>

Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.)

En 2010, le Service des forêts de Terre-Neuve-et-Labrador a mis sur pied le Centre for Forest Science and Innovation (CFSI) pour appuyer les projets de recherche et d'innovation sur la GFD dans la province.

15. Quelles sont les mesures prises par votre pays pour améliorer la sensibilisation du public aux importants bénéfices fournis par les forêts?

- Diffusion d'émissions à la radio ou à la télévision
- Publication de documents, par exemple brochures, dépliants, prospectus, ou/et affiches, etc.
- Réunions avec le public
- Événements/expositions artistiques
- Activités de soutien à la Journée internationale des forêts
- Autres

Veillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Le gouvernement fédéral a notamment réalisé les activités suivantes en matière de sensibilisation du public :

- Activités de la Semaine nationale de l'arbre et des forêts, y compris une déclaration du ministre, des déclarations à la Chambre des communes, des activités de plantation d'arbres et des visites scolaires;
- Journée nationale de l'arbre (cérémonie de plantation d'arbres);
- Une campagne Twitter sur les avantages associés aux forêts et à l'industrie forestière;
- Des relations proactives avec plusieurs médias sur des questions liées aux forêts, y compris la lutte contre les incendies, les espèces envahissantes et les insectes

- ravageurs indigènes ainsi que des conseils sur les soins des arbres;
- Des vidéos affichées sur YouTube sur les avantages associés aux arbres et au bois, y compris les produits de bois d'ingénierie;
- L'attribution de fonds provenant du Programme de développement des marchés au Conseil canadien du bois et au Wood Products Council des États-Unis afin d'encourager l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles non résidentiels et à hauteur moyenne dans le cadre de leurs programmes Wood Works! (Branché sur le bois!) respectifs. Cette initiative permet d'offrir du soutien technique et de la formation aux architectes et aux ingénieurs et d'élaborer des documents techniques et des outils visant à faciliter l'utilisation du bois dans ces applications. <http://wood-works.ca/> et <http://www.woodworks.org/>

Activités provinciales et territoriales :

Ontario

Le Programme de promotion du bois de l'Ontario sensibilise le public, les architectes, les ingénieurs et les agents du bâtiment au sujet des avantages du bois dans la construction. <https://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/developpement-de-lindustrie-forestiere> <https://www.ontario.ca/fr/affaires-et-economie/bois-ontario>

Par le biais d'un paiement de transfert dans le cadre du Programme de promotion du bois de l'Ontario, la Division des forêts a contribué à son programme éducatif Forestry Connects, qui sensibilise les jeunes à la planification de la gestion forestière, aux possibilités de carrière dans le secteur forestier et à la nature des forêts de l'Ontario en leur offrant une expérience directe et des ressources pédagogiques comme des plans de cours en classe, des vidéos et des outils pédagogiques en ligne.

<http://www.focusonforests.ca/connects/>

Great Lakes Forestry Alliance (GLFA) – En 2012, un projet de sensibilisation du public en cours depuis 2 ans a abouti à la publication de la Family Forest Owner Toolbox (boîte à outils à l'intention des propriétaires forestiers familiaux). La boîte à outils est un recueil de 11 fiches d'information spécialement conçues pour les propriétaires fonciers privés de l'ensemble du bassin des Grands Lacs. Les renseignements ont été diffusés dans le cadre d'événements comme le Championnat international de labour de 2012, et en partenariat avec l'Association forestière de l'Ontario.

http://www.forestinfo.org/family_forest_owner_toolbox

En 2012-2013, pour sensibiliser le public à la gestion forestière, l'Ontario :

- A participé au Green Living Show, au Championnat international de labour et à la Royal Agricultural Fair, où la province a présenté des kiosques axés sur la gestion forestière durable et fait la promotion du bois de l'Ontario à titre de « produit écologique »;
- A produit une vidéo sur l'état des forêts de l'Ontario et a conçu et produit une présentation sur l'état des forêts de l'Ontario qui peut être utilisée dans le cadre de conférences, d'ateliers et de foires commerciales;
- A participé à des foires commerciales internationales et fait la promotion de la gestion forestière durable de l'Ontario (GreenBuild – San Francisco, EcoBuild – London);
- A produit la fiche d'information « Purchase Ontario Forest Products with Confidence », qui explique comment le bois de la Couronne de l'Ontario est récolté de façon durable et légale et qui a été distribuée dans le cadre de foires commerciales;
- A remanié le Forest Health Conditions Report (Rapport sur l'état des forêts) de l'Ontario afin d'en faire un document interactif destiné au site Web de l'Ontario sur les forêts;
- A produit des fiches d'information sur la santé des forêts de l'Ontario (insectes et maladies).

Colombie-Britannique

La C.-B. entreprend des activités à l'appui de la Semaine nationale de l'arbre et des forêts

ainsi que des activités de sensibilisation à l'égard des feux de forêt.

Saskatchewan

La Saskatchewan a parrainé un atelier/tournée des enseignants afin de leur montrer, sur le terrain, les activités de gestion forestière durable réalisées dans la province. L'événement comprenait des visites de différents endroits illustrant les activités de récolte, les activités de reboisement, les perturbations naturelles et d'autres aspects de la GFD. La tournée a réuni 16 enseignants et s'est déroulée sur une période de 3 jours. L'objectif visé est d'encourager les enseignants à communiquer à leurs élèves les connaissances acquises durant l'événement.

Toutes les mises à jour importantes des activités de gestion forestière sont diffusées dans des communiqués de presse et dans des nouvelles télévisées ou des émissions de radio.

Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.)

T.-N.-L. publie des dépliants et des affiches sur différents sujets liés aux forêts et tient des consultations et des réunions d'équipe de planification avec le public à des fins de sensibilisation. Des activités sont réalisées dans le cadre de la Semaine annuelle de l'arbre et des forêts afin d'encourager la participation du public, et un concours d'affiches annuel est organisé pour les enfants d'âge scolaire. La Direction des forêts a récemment embauché un spécialiste des relations publiques.

www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/index.html

16. Quels sont les séries de critères et d'indicateurs (C&I) utilisés pour la gestion durable des forêts dans votre pays :

- Série nationale de C&I
- Série régionale/internationale de C&I (par exemple, OIBT, Forêt Europe, Processus de Montréal, Taraporto, etc.)
- Autres

Veuillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Le Canada prend une part active au Processus de Montréal, un partenariat volontaire fructueux qui surveille, évalue et communique les tendances associées à l'état des forêts depuis plus de 20 ans et présente des conseils et des renseignements qui tiennent compte des situations particulières des intervenants. En assumant la présidence du Processus de Montréal en 2011-2012, le Canada a dirigé les efforts visant à rationaliser la communication des rapports sur les forêts à l'échelle mondiale en fonction des cadres de C&I acceptés internationalement pour la GFD.

À l'échelle nationale, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a élaboré et utilisé une série de C&I pour la présentation des rapports nationaux sur l'état des forêts du Canada et les tendances qui s'y rattachent. Les C&I du CCMF sont compatibles avec ceux du Processus de Montréal et sont étroitement harmonisés avec les valeurs importantes pour les deux processus. Le Canada communique chaque année des données sur ses forêts, dans le Rapport sur l'état des forêts du Canada, à l'aide des indicateurs du cadre de C&I du CCMF. D'autres indicateurs sont communiqués en ligne. Les C&I du CCMF servent aussi de fondement pour la norme de certification en matière de gestion forestière durable (Z809) de l'Association canadienne de normalisation.

Les forêts modèles au Canada ont élaboré des indicateurs locaux (IL) et ont encouragé leur utilisation en adaptant la série nationale de C&I afin qu'elle soit utilisée à l'échelle des unités d'aménagement ou à une autre échelle sous-nationale. L'expérience acquise lors de l'élaboration des IL a également été communiquée aux forêts modèles de l'Asie et de l'Argentine. Les forêts modèles et leurs partenaires ont utilisé les IL dans la planification de la gestion, la certification forestière, la présentation de rapports sous-nationaux/locaux sur l'état des forêts, les communications, l'élaboration de scénarios et l'identification des cibles et des seuils.

<http://www.mcan.gc.ca/forets/canada/amenagement-forestier-durable/13214>
<http://montrealprocess.org/>

Ontario

L'Ontario utilise une série provinciale de C&I. Cette série utilise le cadre de C&I du Processus de Montréal et adapte les indicateurs à l'échelle provinciale.

<http://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/rapports-sur-letat-des-forets>

Colombie-Britannique

En règle générale, les indicateurs du CCMF et du Processus de Montréal sont reconnus. En C.-B., une série unique a été créée pour le Rapport sur l'état des forêts en adaptant les C&I du CCMF et du Processus de Montréal.

Saskatchewan

En Saskatchewan, la législation oblige la province à communiquer des rapports exhaustifs sur l'état de ses forêts tous les dix ans et sur l'état de l'environnement tous les deux ans. Ces rapports se fondent sur les indicateurs du CCMF. Le *Report on Saskatchewan's Forests* de 2012 établit des liens avec ces évaluations obligatoires; cette évaluation continue permet à la province d'identifier les tendances, d'évaluer l'efficacité des mesures et d'orienter les futures décisions en matière d'aménagement forestier. Le rapport annuel présente un aperçu de l'état des 34 millions d'hectares de forêts publiques, évaluant quatre indicateurs clés parmi les 23 indicateurs qui ont été évalués dans le cadre du rapport *State of Saskatchewan's Provincial Forests* de 2009

(<http://www.environment.gov.sk.ca/soereport>). Au cours des prochaines années, d'autres indicateurs pourront être ajoutés au besoin; une évaluation complète de l'état des forêts de la Saskatchewan doit être réalisée en 2019.

<http://www.environment.gov.sk.ca/adx.aspx/adxGetMedia.aspx?DocID=121,104,81,1,Documents&MediaID=dd2b722e-b4fb-491e-9025-b107df7263dc&Filename=2012+Report+on+Saskatchewan+Forests.pdf>

Yukon

Les critères et indicateurs (appelés cibles, objectifs et indicateurs) sont utilisés dans l'élaboration des plans stratégiques de gestion des ressources forestières. Ils visent deux principaux objectifs : établir des cibles claires que tous les échelons de la planification (de l'échelle stratégique jusqu'à l'échelle opérationnelle) pourront chercher à atteindre, et fournir des indicateurs mesurables et significatifs pour la communication de rapports durant les étapes de la surveillance.

Ces C&I servent-ils à :

- Générer des informations pour les rapports nationaux sur la situation et la gestion des forêts
- Surveiller et évaluer la situation et la gestion des forêts
- Étudier et élaborer des politiques forestières nationales et des outils pour une gestion forestière durable
- Communiquer avec la société et mener un dialogue avec les parties prenantes
- Établir des rapports sur les forêts pour les organisations régionales et internationales; dans ce cas, indiquer les organisations visées :

Les données recueillies et analysées sur les indicateurs tirés du cadre de C&I du Canada sont communiquées sous plusieurs formes et dans différents documents, notamment dans le Rapport annuel sur l'état des forêts du Canada, dans les rapports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO. Le Canada a aussi utilisé ses C&I dans le cadre de rapports nationaux présentés à la Convention sur la biodiversité biologique sur l'atteinte de ses cibles nationales en matière de biodiversité. Les lecteurs utilisent les renseignements liés aux C&I pour comprendre les tendances actuelles et à venir dans les forêts du Canada, connaître le contexte national et obtenir des preuves de la réputation environnementale du Canada. Les renseignements sont souvent republiés par d'autres organismes gouvernementaux, des

organismes intergouvernementaux, des ONG, la presse, l'industrie forestière et le milieu universitaire pour informer et influencer les décideurs, le public, les marchés ou les investisseurs et appuyer les activités scientifiques.

17. Votre pays a-t-il traduit l'Instrument sur les forêts dans une autre langue (à l'exclusion des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies : arabe, chinois, anglais, française, russe et espagnol)?

Non.

18. Veuillez fournir des exemples des mesures ayant donné de bons résultats dans votre pays et des leçons qui en ont été tirées pour la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les contributions aux quatre Objectifs d'ensemble pour les forêts :

Colombie-Britannique

- Importants efforts dans les domaines de la santé des forêts et de la prévention des incendies;
- Création d'un plan d'emplois et soutien à la formation des travailleurs forestiers;
- Activités de reboisement obligatoires après la récolte;
- Interventions à l'égard des infestations de dendroctone du pin ponderosa (DPP);
- Une proportion de 14 % d'aires protégées dans les provinces, et une proportion au moins égale de zones visées par différents types d'activités de conservation, comme des zones d'habitat faunique et des zones d'aménagement de forêts anciennes.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Programmes de protection des forêts et de sylviculture (plantation d'arbres);
- Prêts à faible taux d'intérêt offerts aux détenteurs de tenures et aux titulaires de permis; et la province élabore actuellement un Système de surveillance environnementale visé par la norme ISO 14001.

PARTIE II

Contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'objectif de la deuxième partie de ce questionnaire est de recueillir des renseignements sur la mesure dans laquelle les forêts et la gestion forestière durable ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans votre pays, et notamment à l'élimination de la pauvreté et de la faim (OMD1), à la préservation de l'environnement (OMD7) et à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (OMD8).

19. Comment les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué à la préservation de l'environnement (OMD7) dans votre pays?

Veillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

Forme de contribution:	1	2	3	4	5
Mise à disposition d'habitats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien aux écosystèmes, aux espèces et à la diversité génétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stabilisation des sols et des terrains pentus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sauvegarde des ressources en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Séquestration du carbone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fourniture de bois d'œuvre, d'énergie et d'autres produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) :

Les forêts/GFD ont contribué à tous les objectifs ci-dessus au Canada. Par exemple :

Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.)

Des ententes sont en place pour protéger l'habitat de nombreuses espèces de la flore et de la faune (p. ex. martre de Terre-Neuve, caribou, érioderme boréal).

La province préserve les ressources en eau par l'entremise de ses Environmental Protection Guidelines (Directives en matière de protection environnementale).

La province favorise la séquestration du carbone en établissant des aires protégées et par le biais de sa politique sur la protection des forêts anciennes.

20. Les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué aux progrès vers la réalisation de l'un ou l'autre des OMD non encore atteints dans votre pays?

Oui Non

OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Tous les nouveaux programmes et politiques fédéraux font l'objet d'une analyse comparative entre les sexes.

Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L)

Tous les plans d'exploitation forestière quinquennaux doivent être approuvés par le biais du processus d'évaluation environnementale (EE). Dans le cadre du processus d'EE, les plans sont acheminés au Centre of Women's Rights (Centre des droits des femmes) aux fins de commentaires.